



Tenue Professionnelle du JEUDI

Tous les élèves du lycée doivent porter **tous les jeudis de l'année sans exception** la tenue professionnelle décrite ci-dessous :

- Jupe à hauteur de genou ou Pantalon, de couleur foncée : noir, bleu ou marron (pas de jeans).
- Veste blazer de couleur foncée : noir, bleu ou marron
- Chemise ou polo pour les garçons, de couleur unie (blanc, noir ou bleu)
- Chemisier, tee-shirt ou pull fin pour les filles, de couleur unie (blanc, noir ou bleu).
- Chaussures de ville en cuir ou Sneakers **unies** (baskets de sport et chaussures de toile interdites)

Les élèves n'ayant pas la tenue professionnelle de rigueur les jeudis seront renvoyés systématiquement pour aller se changer.

La Direction